Règlement “Backyard Pompiers du Caroux”

29 Mai 2027

1 – Organisation
«Backyard Pompiers du Caroux » est une épreuve pédestre chronométrée, organisée par les amicales de sapeurs-pompiers de Mons la Trivalle (SIRET: 482 992 179 00010) et de Combes (SIRET: 480 872 175 00017) réunies sous l'appellation “Pompiers du Caroux”. Épreuve répondant à la réglementation des courses hors stade. L’organisation (accueil, départs, arrivées, espace ravitaillement, vestiaires) se situe à la salle polyvalente de Mons la Trivalle.

2 – Déroulement
“Backyard Pompiers du Caroux” est une course d’endurance en milieu naturel, dans l’esprit du format Backyard avec un départ donné toutes les 60 minutes.
Le temps maximum autorisé pour réaliser une boucle est de 1 heure. Tout coureur n’ayant pas franchi la ligne d’arrivée avant 60 minutes est éliminé.
Le vainqueur de l’épreuve est le coureur qui termine premier à l’issue de la dernière boucle (sans limite de temps).

3 – Parcours
La boucle est longue de 6,7 km et cumule 170m de dénivelé positif. Le tracé propose une grande diversité de terrains et d’environnements. Il emprunte des portions de piste cyclable, de voie cimentée, de piste et de monotrace en terre, ainsi que quelques passages plus techniques.
Cette boucle permet aux participants de découvrir toute la richesse et la beauté du territoire, avec notamment de magnifiques points de vue sur le Caroux et Naudech, un passage au cœur des gorges d’héric mais aussi sur la Voie Verte Passa Païs.
Un parcours varié, parfois roulant, parfois plus technique.Il est intégralement balisé (panneaux directionnels - marquage au sol - rubalise). Des contrôles de participants peuvent avoir lieu tout au long du parcours.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant doit se conformer au code de la route et est seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.
Les concurrents seront considérés en totale autonomie entre chaque ravitaillement. Un ravitaillement liquide et solide est disponible entre chaque boucle sur la zone de départ / arrivée.

4 – Engagements des participants
Respect de la nature et des lieux traversés : aucun déchet ne doit être jeté sur le parcours. Des poubelles seront mises à disposition au niveau de la zone départ / arrivée.
Assistance : les participants s'engagent à porter assistance à toute personne en détresse et à contacter le plus rapidement possible le PC course ou un membre de l'organisation. Pour rappel, le citoyen est le premier maillon de la chaîne des secours.
Respect du tracé : Les participants s'engagent à suivre le tracé. Les bicyclettes et autres engins, exceptés ceux de l'équipe d'organisation, sont interdits sur le parcours. Les chiens, malgré le fait que nous les adorions, ne sont pas acceptés.
Abandon : le coureur souhaitant abandonner doit informer l'organisation et restituer son dossard. Si un concurrent décidait d'abandonner sans prévenir et que l'organisation procède à des recherches, des poursuites judiciaires pourraient être engagées à son encontre pour le remboursement des frais occasionnés. Le participant accepte la facturation des frais si cela est avéré.
Un participant sera considéré comme hors course s'il abandonne ou s'il termine une boucle au-delà de la barrière horaire d'1 heure. Il sera sous sa propre responsabilité s'il continue sur le parcours. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu sur le parcours après ces barrières horaires.

5 – Formats et horaires de course
La manifestation propose 4 formats :

- Courses enfants / ados (-18ans) : distances en fonction des âges - départ le samedi 29 mai à 10h

- Un format 24h - départ le samedi 29 mai à 12h

- Un format 12h - départ le samedi 29 mai à 12h

- Un format 6h - départ le samedi 29 mai à 12h

6 – Inscriptions
Les inscriptions pour les courses se font uniquement en ligne via la plateforme d'inscription. Le mode de paiement est sécurisé par carte bancaire.
Tout engagement est ferme et définitif, il ne peut faire l'objet d'un remboursement, hors raison médicale.
Tout engagement est personnel et le transfert d'inscription n'est pas autorisé.
Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée.

7 – Tarifs Inscriptions
Le prix d'inscription comprend :
- Les ravitaillements sur la zone de départ / arrivée entre chaque boucle.
- Un ravitaillement plus consistant toutes les 4 heures (riz, pâtes…).
- Cadeau de bienvenue.
- Une médaille

Tarifs adultes :

- courses enfants / ados (distances en fonctions des âges) - Gratuite
- Format 24h - 69 euros
- Format 12h - 54 euros
- Format 6h - 39 euros

Happy Hour : - 5 euros sur les 10 premiers dossards de chaque course.

8 – Limites de participants
Au regard de la capacité d'accueil de la salle polyvalente et pour garantir la sécurité, le confort et les meilleures conditions d'accueil pour l'ensemble des participants et accompagnants, un nombre maximal de participants est fixé pour chaque format de l'épreuve :

- course enfant : aucun quota
- Format 24h : 60 coureurs
- Format 12h : 60 coureurs
- Format 6h : 60 coureurs

L'organisation se réserve le droit d'ajuster les quotas en fonction de l'évolution des inscriptions et des structures.

9 -Conditions de participations
"Backyard des Pompiers du Caroux" est ouverte à tous, pompiers ou non, hommes ou femmes, licenciés ou non.
L'inscription est autorisée à partir de 20 ans.
Comme l'impose la loi française, sont exigés:
- Soit un PPS valable à la date de l'événement
- Soit votre licence FFA ou d'une autre fédération justifiant de la pratique de l'athlétisme en compétition

10 - Classements et récompenses
La course est mixte, il y aura un classement spécifique Sapeurs-pompiers, un classement homme et un classement femme par format.
Le classement est défini en fonction du nombre de boucles réalisées et en fonction du chrono de la dernière boucle si plusieurs participants atteignent cette dernière boucle.
Le chronométrage sera assuré manuellement. C'est pourquoi chaque concurrent doit garder son dossard visible à l'arrivée de chaque boucle.
Seront récompensés pour les 3 formats les vainqueurs Sapeurs-pompiers , les vainqueurs hommes et les vainqueurs femmes.

11 – Dossards
La participation aux épreuves nécessite le port d'un dossard fixé sur la poitrine, sur la cuisse ou sur un porte dossard de type "ceinture". Il ne doit en aucun cas être
découpé ou plié sous peine de disqualification. Il doit être entièrement visible pendant la course.
Les dossards sont à retirer, sur présentation d'une pièce d'identité, et ce à titre individuel, à partir de 09h00 le Samedi 29 Mai sur le site du départ.
Les dossards doivent être retirés au plus tard 30 minutes avant le départ.

12 – Equipement
Equipement obligatoire :
- une lampe frontale pour les boucles nocturnes (format 12 et 24 heures)
- un téléphone portable avec une batterie chargée

Selon les conditions météorologiques, l'organisation se réserve le droit d'ajouter certains équipements

Équipement interdit :
- les bâtons ne sont pas autorisés.

13 – Espace coureurs / accompagnants
La salle polyvalente sera dédiée à "l'espace coureur". Elle est située au 215 avenue de la gare commune de Mons la Trivalle. Elle permet de laisser ses affaires sur le lieu de départ, de se ravitailler et de se reposer entre chaque boucle dans un espace couvert et chauffé.
L'organisateur n'est pas responsable des affaires en cas de perte/vol.
Douches disponibles à proximité.
Un seul accompagnant par coureur sera autorisé et identifié par un système de bracelet dans cette zone.

14 – Annulation / Modification d'inscription
L'organisation se réserve le droit d'annuler le format 24 heures si le nombre d'inscriptions est inférieur à 20 coureurs. Dans ce cas, les inscrits verront leur inscription intégralement remboursée ou basculée sur le format de leur choix.

En cas d'annulation de l'évènement pour cause de force majeure (conditions météorologiques dangereuses, arrêté préfectoral, interdiction administrative ou problème grave affectant l'organisation), aucun remboursement ne pourra être exigé. L'organisateur mettra cependant tout en œuvre pour reporter l'épreuve.

De plus, l'organisateur se réserve la possibilité d'annuler ou d'arrêter les courses en cours, ou d'en modifier le tracé, en cas de force majeure, catastrophe naturelle ou tout autre évènement mettant en cause la sécurité des participants. Aucun remboursement ne pourra être exigé.

En cas d'annulation d'un engagé pour raison médicale, le remboursement sera effectué sur présentation d'un certificat médical de contre-indication à la pratique de la course à pied.

En cas de demande d'un coureur pour changer d'épreuve :
- d'une course à un format de plus courte durée, aucun remboursement ne sera effectué.
- d'une course à un format de plus longue durée, le paiement de la différence sera demandé.

15 – Assurance / Droit à l'image / Engagement contractuel

Assurances et risques encourus :

Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve.
L'organisation tient à préciser aux participants que cette course en milieu naturel requiert un entraînement physique adapté. En s'inscrivant, le participant renonce de fait à faire valoir toutes revendications, de quelque nature qu'elles soient, à l'encontre de l'association organisatrice. Ceci concerne en particulier tout accident, blessure, piqûre d'insecte, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres, se produisant au cours de l'épreuve.

Droit à l'image et communication :

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires pour l'utilisation faite de son image.

Engagement contractuel :

Ce règlement peut évoluer par simple décision de l'organisation.
L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement au jour de la course et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.